



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 janvier 2023

DATE DE CONVOCATION
13 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_06-DE



L'an deux mil vingt-trois, le **dix-neuf janvier** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (à partir de 18h35), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Vincent DANCOURT (jusqu'à 18h35), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Dominique CHOPPIN), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX),.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

19/01/2023/06

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Mise en place d'un guichet local de rénovation énergétique : Convention de partenariat 2022-2023 avec l'Association « Bourgogne Énergies Renouvelables »

Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) est une association qui accompagne particuliers, entreprises, collectivités territoriales, associations et fondations pour anticiper les enjeux climatiques et énergétiques, avec comme objectifs principaux de :

- Préserver les ressources naturelles,
- Économiser les matières premières,
- Œuvrer pour l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables.

Dans le cadre de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), BER a ainsi été sollicitée pour la réalisation partielle de l'action 1.1.1 « Engager la rénovation énergétique du parc résidentiel en s'appuyant sur un programme d'animation ».

Cette action permet notamment de « Disposer **d'un relais local de la rénovation énergétique** à intégrer dans le réseau du Point Rénovation Information Service (PRIS) ».

Dans le même temps, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) a déployé, depuis le 28 février 2022, une « France Services » à GENLIS. Ce dispositif, regroupant de nombreux services publics, permet aux administrés de trouver des aides pour les assister dans diverses

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

démarches. Malgré un lancement récent, ce lieu est déjà identifié par les habitants du territoire comme une structure utile et facile d'accès.

Ce projet contribue également à stimuler l'économie locale des entrepreneurs du bâtiment. Par le biais de l'animation, cette mission pourrait développer tout un réseau de professionnels locaux, notamment en termes de qualification.

Dans le cadre d'un projet de convention de partenariat conclu jusqu'au 31 décembre 2023 (joint à la présente délibération), BER s'engage à répondre aux questions des habitants du territoire, en matière de rénovation énergétique lors de ses permanences départementales (24 heures par semaine) par téléphone, messagerie électronique ou par rendez-vous à la France Services.

BER s'engage également à tenir des permanences physiques sur rendez-vous et à mettre à disposition du public un dispositif de prise de rendez-vous en ligne afin d'assurer en temps réel un créneau de disponibilité aux usagers.

L'aide attribuée par la CCPD prendra la forme d'une mise à disposition de moyens de permanences (locaux, connexion internet, visioconférence, prise de rendez-vous, communication...). Aucun élément à caractère financier n'est donc associé à la convention entre BER et la CCPD.

Considérant les éléments précités,

Vu, l'avis favorable de la 4^{ème} Commission,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE**, le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et l'Association « Bourgogne Énergies Renouvelables », permettant la mise en place d'un guichet local de rénovation énergétique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 janvier 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230119-23_01_19_06-DE



AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr